

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de JOUÉ-SUR-ERDRE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

PRÉSENTS : MM. Jean-Pierre BELLEIL, Maire, Guy PÉTARD, Roseline VOISIN, Olivier RAVARD, Emilie BATARD, Denis PRIOU, Maureen BLONDEAU (Adjoints), Anne ATHIMON-GARDAHAUT, Louise BELLEIL, Marie-Paule BELLEIL, Ann BENOIST, Yves BOURÉ, Sonia BRETTEL, Christophe DEROUIN, Arnaud FORGET, Hubert LEBOT, Didier LESEAULT, Sébastien MEDARD, Géraldine PARRAIN

EXCUSÉS : Florentin BOISSON (pouvoir à Hubert LEBOT), Marie-Dominique BRANCHEREAU (pouvoir à Roseline VOISIN), Yann DENIAUD (pouvoir à Olivier RAVARD), Stéphanie LUCAS (pouvoir à Christophe DEROUIN)

ABSENTS : néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sébastien MEDARD a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2026

Approuvé à l'unanimité.

2026-03-15 – INDEMNITÉS DE FONCTION DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Le Conseil municipal,

Vu le PV du 20 mars 2026 portant élection du Maire et des Adjoints,

Considérant qu'il convient de délibérer sur le montant des indemnités de fonction à attribuer à MM. les 6 Adjoints, et le(s) conseiller(s) municipal(paux),

Vu les articles L 2123-20-1 et L 2323-23 du CGCT code général des collectivités territoriales, relatifs aux barèmes applicables aux indemnités de fonction des élus, fixés selon un pourcentage, par référence à l'IB indice brut terminal du barème des traitements de la fonction publique territoriale.

L'indemnité proposée pour 5 des Adjoints est de 19,00 % de l'indice brut terminal, soit 781,00 € bruts mensuels chacun.

L'indemnité proposée pour 1 des Adjoints est de 13,00 % de l'indice brut terminal, soit 534,47 € bruts mensuel.

L'indemnité proposée pour 1 des conseillers municipaux est de 12 % de l'indice brut terminal, soit 493,26 € bruts mensuels.

L'indemnité proposée pour 1 des conseillers municipaux est de 6 % de l'indice brut terminal, soit 246,63 € bruts mensuels.

Indemnités de 5 Adjoints : MM. les 6 Adjoints ayant quitté la salle, le résultat du vote s'établit comme suit :

- 19 % de l'IB : 15 voix
- Abstention : 0 voix
- Vote blanc : 0 voix
- Vote nul : 0 voix

Cinq des Adjoints se voient donc attribuer une indemnité égale à 19 % de l'indice brut terminal, soit 781,00 € bruts mensuels chacun.

Indemnités de 1 Adjoint : MM les 6 Adjoints ayant quitté la salle, le résultat du vote s'établit comme suit :

- 13 % de l'IB : 15 voix
- Abstention : 0 voix
- Vote blanc : 0 voix
- Vote nul : 0 voix

Un des Adjoints se voit donc attribuer une indemnité égale à 13 % de l'indice brut terminal, soit 534,47 € bruts mensuels.

Indemnités d'un Conseiller municipal : MM les 2 Conseillers municipaux (ou leur mandataire) ayant quitté la salle, le résultat du vote s'établit comme suit :

- 12 % de l'IB : 22 voix
- Abstention : 0 voix
- Vote blanc : 0 voix
- Vote nul : 0 voix

Un des Conseillers municipaux se voit donc attribuer une indemnité égale à 12 % de l'indice brut terminal, soit 493,26 € bruts mensuels.

Indemnités d'un Conseiller municipal : MM les 2 Conseiller municipaux (ou leur mandataire) ayant quitté la salle, le résultat du vote s'établit comme suit :

- 6 % de l'IB : 22 voix
- Abstention : 0 voix
- Vote blanc : 0 voix
- Vote nul : 0 voix

Un des Conseillers municipaux se voit donc attribuer une indemnité égale à 6 % de l'indice brut terminal, soit 246,63 € bruts mensuels.

Ces indemnités seront applicables à compter du 21 mars 2026.

L'ensemble des indemnités allouées mensuellement peuvent se résumer selon le tableau suivant :

BASE DE CALCUL	BRUT MENSUEL
1 MAIRE	2.289,56
5 ADJOINTS	3.905,00
1 ADJOINT	534,37
1 CONSEILLER MUNICIPAL	493,26
1 CONSEILLER MUNICIPAL	246,63
TOTAL	7.468,82

2026-03-16 – DÉSIGNATION DES 4 DÉLÉGUÉS AUPRÈS DU SIVOM DU SECTEUR DE RIAILLÉ

Afin de désigner suffisamment tôt les délégués de la Commune auprès du SIVOM, Monsieur le Maire propose que cette délibération, bien que n'étant pas inscrite à l'ordre du jour de la convocation adressée le 16 mars 2026, figure à l'ordre du jour complémentaire de la présente séance.

Le conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE que la présente délibération soit inscrite à l'ordre du jour complémentaire de la présente séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des élus sont candidats.

Monsieur Yves BOURÉ et MMes. Marie-Paule BELLEIL, Géraldine PARRAIN, Ann BENOIST présentent leur candidature.

Il est alors procédé au vote, qui donne les résultats suivants :

CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Yves BOURÉ	23
Marie-Paule BELLEIL	23
Géraldine PARRAIN	23
Ann BENOIST	23

MM. Yves BOURÉ, Marie-Paule BELLEIL, Géraldine PARRAIN et Ann BENOIST sont désignés délégués auprès du SIVOM du secteur de Riaillé.

DIVERS

- Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 08 avril 2026 à 20 h 00

Séance levée à 21 h 00 mn

Jean-Pierre BELLEIL, Maire				
PÉTARD Guy, 1er Adjoint	VOISIN Roseline, 2ème Adjointe	RAVARD Olivier, 3ème Adjoint	BATARD Emilie, 4ème Adjointe	PRIOU Denis, 5ème Adjoint
BLONDEAU Maureen, 6ème Adjointe				

ATHIMON- GARDAHAUT Anne	BELLEIL Louise	BELLEIL Marie- Paule	BENOIST Ann	BOISSON Florentin (a donné pouvoir à Hubert LEBOT)
BOURÉ Yves	BRANCHEREAU Marie-Dominique (a donné pouvoir à Roseline VOISIN)	BRETEL Sonia	DENIAUD Yann (a donné pouvoir à Olivier RAVARD)	DEROUIN Christophe
FORGET Arnaud	LEBOT Hubert	LESEULT Didier	LUCAS Stéphanie (a donné pouvoir à Christophe DEROUIN)	MEDARD Sébastien
PARRAIN Géraldine				

CM 20.03.2026
SÉANCE DU 20 MARS 2026

**MAIRIE DE
JOUÉ-SUR-ERDRE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En exercice	23	L'an deux mille vingt-six,
Présents	19	Le vingt mars, à vingt heures,
Votants	23	Le Conseil municipal de la Commune de JOUÉ-SUR-ERDRE (Loire-Atlantique) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Pierre BELLEIL, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 16 mars 2026

PRÉSENTS : MM. Jean-Pierre BELLEIL, Maire, Guy PÉTARD, Roseline VOISIN, Olivier RAVARD, Emilie BATARD, Denis PRIOU, Maureen BLONDEAU (Adjoints), Anne ATHIMON-GARDAHAUT, Louise BELLEIL, Marie-Paule BELLEIL, Ann BENOIST, Yves BOURÉ, Sonia BRETEL, Christophe DEROUIN, Arnaud FORGET, Hubert LEBOT, Didier LESEAULT, Sébastien MEDARD, Géraldine PARRAIN

EXCUSÉS : Florentin BOISSON (pouvoir à Hubert LEBOT), Marie-Dominique BRANCHERAU (pouvoir à Roseline VOISIN), Yann DENIAUD (pouvoir à Olivier RAVARD), Stéphanie LUCAS (pouvoir à Christophe DEROUIN)

ABSENTS : néant

SECRETÉAIRE DE SÉANCE : Sébastien MEDARD

Le Maire : Jean-Pierre BELLEIL